

Permis B

Définition :

Le permis B permet la conduite de : - véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises, véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque : - si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg - si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

Conditions requises :

- Avoir minimum 17 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Durée de la formation :

1 heure d'évaluation + 20 heures (minimum légal obligatoire)

Programme :

Une évaluation de départ pour déterminer un volume prévisionnel de conduite.

Formation théorique :

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code reprenant les 9 thèmes officiels.

L : dispositions légales en matière de circulation.

C : le conducteur.

R : La route.

U : Les autres usagers de la route.

D : Règlements généraux et divers.

P : Préparation nécessaire à prendre en quittant le véhicule.

M : Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite.

S : Equipements de sécurité des véhicules.

E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Permis B

Formation pratique :

Avec l'appui du livret d'apprentissage de l'élève et de la fiche de suivi, tout en suivant le R.E.M.C (référentiel pour l'éducation et mobilité citoyenne).

4 compétences :

Compétence 1 = Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétence 2 = appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 = Circuler dans des conditions difficiles, et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 = Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Accompagnement à l'examen pratique du permis de conduire :

Un enseignant de la conduite accompagne l'élève durant l'examen pratique du permis de conduire, qui s'effectue avec le véhicule de l'auto-école.

Les moyens :

La formation initiale sera dispensée à l'auto-école située : 6 BD Gambetta 37300 Joué-lès-Tours et comme suit :

- Partie théorique (ETG) : en salle, à l'auto-école, par des cours dispensés par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules légers en cours de validité, avec support tableau et supports audio visuels ENPC.
- Partie pratique : sur véhicule RENAULT CLIO et PEUGEOT 208 dispensée par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules légers en cours de validité.
- Avec bilan à la fin de chaque leçon, en s'appuyant sur le livret d'apprentissage et la fiche de suivi de l'élève.